

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 janvier 2020

L'an deux mil vingt

Le dix-sept janvier à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de la Commune de CÉBAZAT (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Domaine de la Prade, sous la présidence de M. NEUVY Flavien, Maire de CÉBAZAT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 janvier 2020.

PRÉSENTS :

Maire : M. NEUVY Flavien.

Adjoints : M. ROSLEY Patrick, Mme CHALUS Jocelyne, Mme PELESE Albane, M. DA SILVA Tony, Mme AMEIL Pascale, M. GAUVIN Laurent, M. OLÉON Maurice.

Conseillers Municipaux : Mme LAVAUD Sylviane, M. OLIVAIN Thierry, Mme MARQUIÉ Dominique, Mme MOULY Brigitte, Mme PAREDES Aldina, M. BETHE André, Mme GANNE Elisabeth, M. ROZIER Daniel, M. DISSARD Andréa, Mme FOURNIER Marie-Thérèse, Mme LECOUSY Nathalie, M. MOREL Olivier, M. GUITTARD Pascal, M. DELIGNE Philippe, Mme ACHERIAUX Corinne, M. BRESSOULALY Pierre, Mme PLANCHE Frédérique.

PROCURATIONS : Mme RODRIGUES Fabienne à M. OLÉON Maurice, M. DUARTE Alonso à M. NEUVY Flavien, M. FERNANDES José à Mme PAREDES Aldina.

ABSENT : M. TIXIER Jacques

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DISSARD Andréa

Nombre de conseillers en exercice : 29

présents : 25

procurations : 3

votants : 28

absent : 1

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS

Acte a été pris des décisions suivantes, prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de compétences qui lui a été donnée au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance du 17 avril 2014 :

Contrats - Concessions - Conventions

- N°DM2019-202 : contrat de cession avec l'Association LES AMIS DE LA CAMERA DELLE LACRIME pour la représentation du spectacle concert « Dante Troubadour : Les Cercles de l'Enfer », le 28 novembre 2019 à Sémaphore, dans le cadre de la Convention de partenariat triennal pour un projet de résidence/compagnonnage.
- N°DM2019-204 : renouvellement d'une concession trentenaire n°100-101.
- N°DM2019-205 : contrat de cession avec VERYSHOW PRODUCTIONS pour la représentation du spectacle « Mathieu des Longchamps », le 7 janvier 2020 à Sémaphore.

- N°DM2019-206 : contrat de cession avec LE THÉÂTRE DE LA VÉRANDA pour la représentation du spectacle « Le duel », le 28 janvier 2020 à Sémaphore.
- N°DM2019-208 : contrat de cession avec GONEPROD LA MACHINE pour les trois représentations du spectacle « Le petit prince slam » le 9 janvier 2020 à Sémaphore.
- N°DM2019-210 : convention de partenariat triennal avec LA COMPAGNIE NOMADE IN France sur les années 2020, 2021 et 2022, dans le cadre du dispositif de « résidence d'artistes ».
- N°DM2019-211 : contrat de cession avec ZAMORA PRODUCTIONS pour la représentation du spectacle « Bastien Lallemand - Danser les filles », le 14 janvier 2020 à Sémaphore.
- N°DM2019-212 : contrat de cession avec JUST LOOKING PRODUCTIONS pour la représentation du spectacle « weare4 », le 20 février 2020 à Sémaphore.
- N°DM2019-213 : contrat de cession avec le CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE CRÉTEIL ET DU VAL-DE-MARNE pour la représentation du spectacle « Cartes Blanches », le 18 février 2020 à Sémaphore.
- N°DM2019-214 : contrat de cession avec l'Association CHOLBIZ pour le concert de David Lafore, le 14 janvier 2020 à Sémaphore.
- N°DM2019-215 : contrat de maintenance avec la Société DESCARTES pour le logiciel Descartes dans le cadre de la gestion des dossiers d'urbanisme, jusqu'au 23 novembre 2020.
- N°DM2019-216 : contrat de cession avec l'Association Z PRODUCTION pour la représentation du spectacle « La Fille de l'air », le 31 janvier 2020 à Sémaphore.

Marchés Publics

N°DM2019-155 : Marché de fournitures – Achat de mobiliers pour la Maison des associations et la Salle des fêtes

Afin d'équiper en divers mobiliers la Maison des associations et la Salle des fêtes au domaine de la Prade, un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le journal La Montagne, le site internet et le profil d'acheteur de la Ville le 28 juin 2019, pour un marché en 2 lots techniques :

- Lot n°1 : chaises, tables et chariots de manutention/stockage,
- Lot n°2 : tables, bureaux, fauteuils et mobiliers de détente pour la salle de convivialité.

À la date limite de réception des offres, fixée au jeudi 25 juillet 2019 à 12h00, 6 entreprises avaient déposé des dossiers d'offres conformes : SAMIA, MEFRAN, MOBIDECOR, ESPACE BUREAUTIQUE 03, BUROCLASS et DACTYL BURO.

Après analyse des dossiers par les services Commande Publique et Direction des Services Techniques, au vu des critères suivants :

Valeur technique : 60%,

Conditions financières : 40%,

Les 2 lots du marché ont été attribués à l'entreprise DACTYL BURO, pour les montants suivants :

- Lot n°1 : 40 560,22 € Hors Taxes,
- Lot n°2 : 16 811,13 € Hors Taxes.

Les marchés ont été notifiés le 30 septembre 2019.

N°DM2019-203 : Marché de services – Sécurité des manifestations organisées en 2020

Afin de renouveler ce marché annuel, un avis d'appel public à la concurrence avait été publié sur le journal La Montagne, le site internet et le profil d'acheteur de la Ville et des lettres de consultation transmises le 14 octobre 2019, afin d'attribuer le marché de prestation de sécurité des manifestations organisées par la municipalité au cours de l'année 2020.

À la date limite de réception des offres, fixée au mercredi 6 novembre 2019 à 12h00, 3 entreprises avaient déposé des dossiers d'offres conformes : ISAG Sécurité, AGI Protection et AGI France.

Après analyse des dossiers par les services Commande Publique et Police Municipale, au vu des critères suivants :

Valeur technique : 40%,

Conditions financières : 60%,

Le marché a été attribué à l'entreprise AGI France, pour un montant de 1 783,12 € Hors Taxes et notifié le 29 novembre 2019.

N°DM2019-207 : Marché de fournitures et de services – Fleurissement communal 2020

Afin de renouveler ce marché annuel, un avis d'appel public à la concurrence avait été publié sur le journal La Montagne, le site internet et le profil d'acheteur de la Ville et des lettres de consultation transmises le 18 octobre 2019, pour l'attribution de 9 lots techniques.

À la date limite de réception des offres, fixée au mercredi 13 novembre 2019 à 12h00, 7 entreprises avaient déposé des dossiers d'offres conformes : MAGUY, SIMIER, GEMAFLO, Tulipes de France, COMBEAU, AGRADIS et Ernest Turc.

Après analyse des dossiers par les services Commande Publique et Espaces verts, au vu des critères suivants :

Valeur technique – 50%, dont :

- Méthode de plantation 30%,
- Qualité environnementale 20%

Montants financiers incluant le prix des fournitures et des services, de leur livraison et/ou de toute autre prestation annexe, propre au lot considéré – 50%.

Les marchés, signés et notifiés le 5 décembre 2019, ont été attribués aux entreprises et pour les montants suivants :

Lot	Intitulé	Entreprise attributaire	Montant HT
1	Plantes annuelles	COMBEAU	5 882,21 €
2	Plantes vivaces	SIMIER	1 111,65 €
3	Plantes bisannuelles	COMBEAU	884,00 €
4	Bulbes d'hiver	Tulipes de France	1 740,00 €
5	Rhizomes et bulbes d'été	Tulipes de France	387,80 €
6	Prestation plantation (marché réservé)	AGRADIS	27 832,32 €
7	Chrysanthèmes	GEMAFLO	2 027,10€
8	Plantes en jardinières	COMBEAU	775,50 €
9	Gros containers plantes grimpantes et en tiges	COMBEAU	1 103,60 €
TOTAL			41 744,18 €

N°DM2019-209 : Marché de services – Fermeture des sites communaux en 2020, renouvelable en 2021 et 2022

Afin de renouveler ce marché triennal, des lettres de consultation ont été transmises le 6 novembre 2019 à 7 prestataires potentiels, afin d'attribuer le marché de fermeture de différents sites communaux (le parc Montgroux et son espace naturel, la plaine de sports de la Couchet et le Cimetière) au cours de l'année 2020, renouvelable en 2021 et 2022.

À la date limite de réception des offres, fixée au jeudi 28 novembre 2019 à 12h00, 5 entreprises avaient déposé des dossiers d'offres conformes : ISAG Sécurité, AGI Protection, Bagur and Co, JP Chola et AGI France.

Après analyse des dossiers par les services Commande Publique et Police Municipale et une phase de négociation, au vu des critères suivants :

Valeur technique : 50%,

Conditions financières : 50%,

Le marché a été attribué à JP CHOLA, pour un montant de 15 000 € Hors Taxes en 2020, renouvelable pour un montant de 15 288 € HT en 2021 et 15 576 € HT en 2022. Le marché a été notifié le 9 décembre 2019.

N°DM2019-217 : Marché de travaux et de services – Installation, mise en service et maintenance de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment du complexe sportif Jean-Marie-Bellime

Dans le cadre de cette opération d'aménagement, un avis d'appel public à la concurrence avait été publié sur le journal La Montagne, le site internet et le profil d'acheteur de la Ville le 23 octobre 2019, avec un dossier technique réparti en une offre de base (générateur d'une puissance de 9kWc) et une option n°1 (générateur d'une puissance de 31,7 kilowatt crête).

À la date limite de réception des offres, fixée au mardi 5 novembre 2019 à 12h00, 2 entreprises avaient déposé un dossier d'offres : Optimisation Habitat Energie et le groupement constitué des entreprises suivantes : Entreprise Electrique (mandataire), Rolhion et Ettic.

Après analyse des dossiers par le service Commande Publique et le maître d'œuvre de l'opération, le bureau d'études BETALM, au vu des critères suivants :

Valeur technique – 50%-, dont :

- Qualité de la solution et des produits proposés, en offre de base, en option n°1 et éventuellement en variante comprenant :
 - Approche technico-économique de l'installation (production et analyse économique avec temps de retour...);
 - Synoptique de l'installation.
- Qualité du service proposé (notamment moyens techniques et humains mis à disposition du marché pour l'installation et la mise en service, niveau de maintenance et d'assistance technique, niveau de garantie de la solution et du matériel) ;
- Pertinence du planning d'intervention ;

Conditions financières – 50% -, coût global d'utilisation incluant notamment :

- Le(s) prix de chaque solution technique proposée, avec la précision de chaque poste de l'installation (modules photovoltaïques, onduleurs, moniteurs etc...), ainsi que l'ensemble des frais annexes associés (travaux connexes éventuels, formation, démarches administratives, etc...);
- Le prix annuel de la maintenance de la solution technique proposée, en offre de base, option et éventuellement variante, ainsi que le taux ou la formule annuel de révision.

Le marché a été attribué au groupement piloté par l'Entreprise Electrique, sur la base de l'option n°1 (puissance de 31,7 Kilowatt crête) retenue pour un montant de 58 674,00 € Hors Taxes.

Le marché a été notifié le 31 décembre 2019.

RESSOURCES HUMAINES

❖ Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé la mise à jour du tableau des effectifs selon les modalités exposées.

❖ Renforts 2020 : saisonniers

Le Conseil Municipal a décidé, À L'UNANIMITÉ, de créer, au sein des services Enfance-Jeunesse, Cadre de vie / Espaces Verts et Ateliers municipaux / Festivités des postes de contractuels, aux conditions indiquées.

❖ Renforts 2020 : agents indisponibles

Le Conseil Municipal a pris acte de l'ouverture des postes de contractuels au sein du service Petite Enfance en remplacement d'agents indisponibles.

❖ Mise à disposition d'un agent communal auprès du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal a pris acte de la mise à disposition d'un agent communal auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Cébazat dans les conditions exposées.

URBANISME/TRAVAUX

❖ **Convention avec l'OPHIS pour la mise à disposition de jeux de plein air – ZAC des 3 fées**

Le Conseil Municipal, a approuvé, À L'UNANIMITÉ, le projet de convention de mise à disposition de jeux de plein air entre l'OPHIS et la Commune dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC des 3 fées.

❖ **Demandes de subventions pour l'installation d'un générateur photovoltaïque en toiture du complexe sportif Jean-Marie-Bellime**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a arrêté le plan de financement prévisionnel présenté pour l'opération d'installation d'un générateur photovoltaïque en toiture du complexe sportif Jean-Marie-Bellime pour un montant total de 73 108,80 € HT et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter des subventions au titre du Fonds d'Intervention Communal, de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

ENFANCE-JEUNESSE

❖ **Tarifs municipaux : Restaurant scolaire – Classe ULIS**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a donné un avis favorable à l'application des tarifs et des barèmes de revenus « Cébazais » pour les élèves de la classe ULIS en matière de restauration scolaire.

❖ **Maison des Jeunes « l'Agartha » : demandes de subventions**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à déposer des dossiers de demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels et collectivités compétentes dans les domaines de l'Education, la Jeunesse ou l'action sociale (Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Départemental, Région...) dans le cadre des projets et actions menées par la Maison des Jeunes « l'Agartha ». Il a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer des conventions encadrant les interventions extérieures réalisées dans le cadre de ces projets.

❖ **Convention avec l'association départementale des Francas du Puy-de-Dôme**

Le Conseil Municipal, a approuvé, À L'UNANIMITÉ, le projet de convention entre la Commune et l'association des Francas du Puy-de-Dôme pour les années 2020, 2021 et 2022 dans le cadre des actions menées au sein de la Maison des Jeunes.

AFFAIRES GÉNÉRALES

❖ **Charte de la vie associative**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé le projet de Charte de la vie associative de la ville de Cébazat.

FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE

❖ **Convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché de capture, transport d'animaux et de fourrière animale**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé les dispositions exposées et a autorisé Monsieur le Maire à signer le projet de convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché de capture, de transport d'animaux et de fourrière animale. Il a accepté que Monsieur le Maire de Clermont-Ferrand ou son représentant signe en tant que coordonnateur du groupement, le marché pour le compte de la collectivité.

❖ **Modification du règlement intérieur des garanties d'emprunts en matière de logement social – Ajustements techniques**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a adopté le règlement intérieur des conditions d'octroi de garanties d'emprunts en matière de logement social.

❖ **Charte métropolitaine de la vente responsable des logements sociaux**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé le projet de la Charte métropolitaine de la vente responsable de logements sociaux et a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite charte ou tout document permettant sa mise en œuvre.

Personne ne demandant plus la parole, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.